

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

REÇU LE

23 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 11 avril 2024

Délibération : N° 28/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien
POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert
BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-
François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Revalorisation du métier "Secrétaire de Mairie"

DELIBERATION

Le Maire explique que la loi n°2023 - 1380 du 30 décembre 2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

L'article L. 2122-19-1 du CGCT stipule " à compter du 1er janvier 2024, dans les communes de moins de 3500 habitants, le Maire nomme un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie".

Notre secrétaire de mairie remplit les conditions dans le cadre de cette revalorisation des métiers.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

-de nommer Mme AZEMAR Magalie en qualité de secrétaire général de mairie.

-autorise le Maire à procéder à cette nomination à compter du 1er mai 2024 par arrêté municipal.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

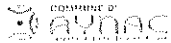
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 11 avril 2024

REÇU LE
23 AVR. 2024
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Délibération : N° 27/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

BUDGET COMMUNE 2024

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget de la commune pour l'année 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 996492.54 Euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 856052.96 Euros en dépenses et en recettes.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2024/04/11

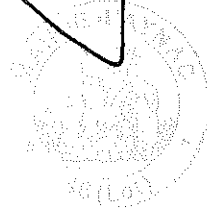
Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

REÇU LE

23 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Département LOT
Arrondissement FIGEAC
Canton SAINT-CERE

Séance du 11 avril 2024

Délibération : N° 26/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien
POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert
BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-
François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Budget Lotissement "Le Trieu" 2024

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget du lotissement "Le Trieu" pour l'année 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 257379.25 Euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 514758.50 Euros en dépenses et en recettes.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

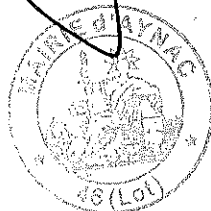
Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

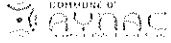
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

REÇU LE

23 AVR. 2024

Séance du 11 avril 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Délibération : N° 25/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Budget Caisse des Ecoles 2024

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 4235.46 Euros.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2024/04/11

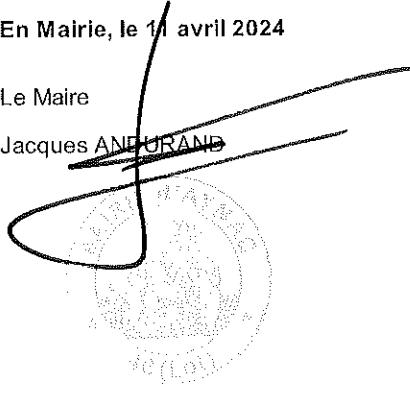
Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANEGRAND





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

REÇU LE

23 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Séance du 11 avril 2024

Délibération : N° 24/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien
POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert
BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-
François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Achat matériel - clôture pavillons Polygone

DELIBERATION

Dans le cadre de l'opération menée par Polygone pour la création de 2 pavillons locatifs et la réhabilitation de la maison diocésaine, la commune s'est engagée à prendre à sa charge le coût global (fournitures + pose) des clôtures.

A cet effet, le Maire présente le devis de la société Quercy Fer (46320 ISSEPTS) pour un montant de 2429 Euros HT.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

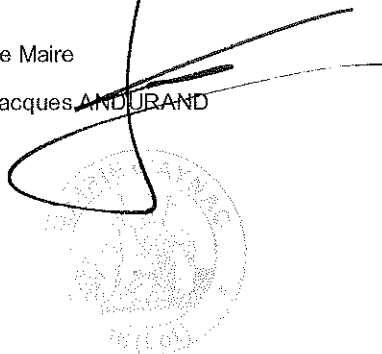
Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND



QUERCY FER

Vente de fer gros et détail
Soudure Cisailage Pliage
ZA du Bouyssou
46320 ISSEPTS

Tél : 05 65 11 25 47

✉ : quercy.fer@hotmail.fr

SARL au capital de 8000 €

Siret : 452 777 055 00016 APE : 515C

TVA Intra : FR19 452 777 055

MAIRIE DE AYNAC

46120 AYNAC

Devis 2009640 du 09/04/2024

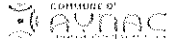
Libellé Article	Quantité	Unité	Prix Un.	Montant HT
GRILLAGE SIMPLE TORSION VERT 1.20m NONCOMPACTE	6	1	77.00	462.00
PIQUET VERT EN T 1m50	70	i	5.50	385.00
JAMBE DE FORCE 1.50m	31	1	4.00	124.00
FIL DE TENSION VERT 100 M	4	1	10.00	40.00
RAIDISSEUR VERT	33		1.00	33.00
AGRAFE VERTE LES 1200	1	1	25.00	25.00
SOUS-TOTAL CLOTURE EN GRILLAGE JARDIN				1 069.00
FABRICATION ET PEINTURE D'UN PORTILLON	2	1	680.00	1 360.00
Ouvrant 1 m - Ht 1m20 AVEC 2 POTEAUX A SCELLER ET SERRURE BARREAUDE				

Devis Accepté Le

Signature

Total H.T.	2 429.00
2 Tva 20.00%	485.80
Total T.T.C.	2 914.80 €

(Soit 19 119.84 Francs)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

REÇU LE

23 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 11 avril 2024

Délibération : N° 23/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien
POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert
BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-
François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école

DELIBERATION

- Considérant la hausse significative des énergies (gaz, électricité).
- Considérant la hausse du coût de la vie (fournitures scolaires, produits d'entretien et d'hygiène).
- Considérant la baisse légitime des salaires des agents de la Fonction Publique Territoriale décidée par l'Etat.
- Considérant la nécessité de maintenir un service de qualité du service public.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter la participation financière des communes extérieures à :

-maternelle par enfant scolarisé : 1557.15 Euros

-primaire par enfant scolarisé : 1050.12 Euros

et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

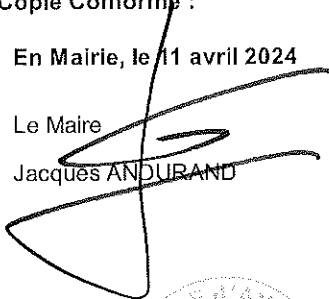
Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

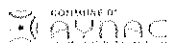
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 11 avril 2024

REÇU LE
23 AVR. 2024
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Délibération : N° 22/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 8

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Attribution de subvention aux associations. Budget 2024

DELIBERATION

Dans le cadre de la présentation du budget 2024, le Maire présente au conseil municipal la liste des associations ayant bénéficié de subvention au titre de l'exercice 2023.

Le Maire tient à rappeler que le conseil municipal ne peut délivrer des subventions aux associations qui en auraient pas fait la demande et dont la commune ne serait pas en possession des statuts.

Il est inscrit au budget 2024, un montant maximum de 6200 Euros.

Il est à noter que Martine MERLIN et Christian VERGNE ne participent ni au débat ni au vote.

DECISION

Après en avoir débattu, et à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet annexé de versement de subventions aux associations concernées pour un montant total de 6140 Euros et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2024/04/11

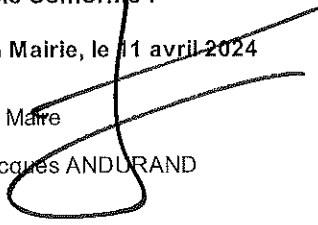
Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0.00
		FONCTIONNEMENT (total)			6.140,00
65748			ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL ELAN MARIVALOIS	Association	500,00
65748			LES RESTOS DU COEUR AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	Association	200,00
65748			FNACA	Association	400,00
65748			COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE AYNAC	Association	100,00
65748			MUTUELLE ENTRAIDE COUP DUR	Association	500,00
65748			CLUB DE PETANQUE	Association	200,00
65748			AMICALE LAIQUE PARENTS D'ELEVES COLLEGE JEAN MONNET	Association	150,00
65748			SECOURS CATHOLIQUE	Association	100,00
65748			AMITIE ET LOISIRS	Association	380,00
65748			ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DU LOT	Association	100,00
65748			ASSOCIATION DE CHASSE AYNAC	Association	200,00
65748			RANDO NATURE	Association	200,00
65748			ASSOCIATION CIEL ET TERRE	Association	200,00
65748			SOCIETE DE PECHE DES ETANGS D'AYNAC	Association	200,00
65748			ASSOCIATION AYNAC GYM	Association	200,00
65748			ASSOCIATION OCCITAMOB46	Association	200,00
65748			ASSOCIATION LA BIBLIOTHEQUE ENCHANTEE	Association	300,00
65748			ASSOCIATION COMITE DES FETES	Association	1 000,00
65748			AMICALE SAPELURS	Association	100,00
65748			POMPIERS DE LEYME	Association	10,00
65748			ASSOCIATION ART ET PATRIMOINE	Association	500,00
65748			ASSOCIATION STADE MARIVALOIS	Association	100,00
65748			ASSOCIATION MUSEE DE LA RESISTANCE	Association	100,00
65748			ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE	Association	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

2024/04/11



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

REÇU LE

23 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 11 avril 2024

Délibération : N° 21/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Tarif garderie scolaire

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal que les tarifs de garderie scolaire n'ont pas été réévalués depuis août 2014. Les tarifs ne sont plus en adéquation avec le coût réel du service.

Il convient dès lors de mettre en place une nouvelle grille tarifaire. La proposition est la suivante :

-de 7h45 à 8h45 et de 17h00 jusqu'à 18h30, le tarif sera facturé 1 Euro par demi-heure de présence commencée.

-précise que ces nouveaux tarifs seront exécutoires à compter de la rentrée scolaire 2024 - 2025.

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2024/04/11

Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

REÇU LE

23 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 11 avril 2024

Délibération : N° 20/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Tarif restauration scolaire

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal que le tarif de la restauration scolaire n'a pas été revalorisé depuis 10 ans (délibération du 28 août 2014).

Au regard de l'inflation des produits alimentaires et du coût des énergies (électricité, gaz) il devient nécessaire d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

-de réévaluer le tarif à 3.80 Euros par enfant et de 5.70 Euros par adulte.

-précise que ces nouveaux tarifs seront exécutoires à compter de la rentrée scolaire 2024 - 2025.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2024/04/11

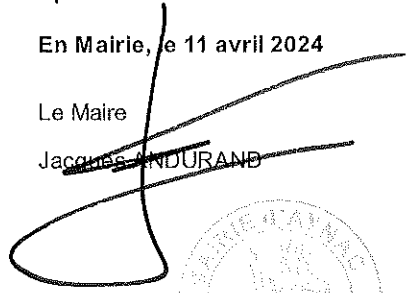
Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

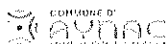
En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

~~Jacques INDURAND~~



2024/04/11



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

REÇU LE

23 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 11 avril 2024

Délibération : N° 19/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 11 Avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Damien POUJADE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Didier THAMIE - Robert BALBARIE - Jessica DAVID

Absent(s) :

Pouvoir : Magalie LOBGEOIS à Didier THAMIE / Absents : Marion VAUR - Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Fixation du taux de fiscalité locale - BP 2024

DELIBERATION

Le Maire expose que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024 de la collectivité, il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

- Considérant la hausse significative des charges à caractère général.
- Considérant la hausse des charges de personnel.
- Considérant la nécessité de dégager de l'auto-financement pour les projets d'investissement

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de porter ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

- taxe foncière (TFB) : 42.14
- taxe foncière non bâties (TFNB) : 193.08
- taxe d'habitation (TH) : 13.86

2024/04/11

et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 23 avril 2024
Publié ou notifié
le 25 avril 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 11 avril 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND

